



# DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande, 10 jours avant la date de l'occupation.

L'autorisation d'occupation temporaire du Domaine public ne se substitue pas aux formalités d'Urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux...) et l'obtention des arrêtés de voirie (circulation, stationnement...) nécessaires le cas échéant. Aussi, pour toute utilisation temporaire du domaine public dans le cadre de la réalisation de travaux (stationnement de véhicules, pose de bennes, dépôt de matériaux, utilisation de grue, engins de levage, pose d'échafaudage, installation de palissades...) il conviendra de remplir le formulaire ci-dessous. La demande doit être faite par le futur bénéficiaire de l'autorisation, soit l'entreprise ou le particulier qui met en place l'installation.

## DEMANDEUR

Nom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : ..... Mail : .....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur :

Nom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : ..... Mail : .....

*Sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public :*

## LOCALISATION du site concerné par la demande

.....  
.....  
.....

## NATURE ET DATE DE L'OCCUPATION

Description : .....

.....

.....

Date prévue de début et de fin de l'occupation : Du ..... au .....

